

### **AVIS PUBLIC**

Je donne avis que le mardi 7 juin 2016, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 3 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et une demande d'usage conditionnel au règlement numéro RCA06-08-0020-9 sur les usages conditionnels.

La première demande concerne la propriété située au 2450, avenue Marie-Curie et a pour objet de statuer sur l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

La seconde demande concerne la propriété située au 2520, avenue Marie-Curie et a pour objet de statuer sur l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété au 3275, rue des Outardes et a pour objet de statuer sur la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande concerne l'usage conditionnel pour la propriété industrielle située au 550, boulevard Montpellier et a pour objet de statuer sur l'aménagement d'un espace de vente au détail accessoire à une entreprise de production et de distribution de produits alimentaires.

Montréal, le 18 mai 2016

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

### **PUBLIC NOTICE**

I give notice that on Tuesday, June 7, 2016, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 3 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning, and one application according to by-law RCA06-08-0020-9 on conditional uses.

The first request concerns the property located at 2450, avenue Marie-Curie for the installation of an outdoor cladding without respecting all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 2520, avenue Marie-Curie for the installation of an outdoor cladding without respecting all the applicable standards.

The third request the property located at 3275, rue des Outardes for the construction of a detached single-family dwelling of which the outdoor cladding does not respect all the applicable standards.

The fourth request concerns a conditional use for the property located at 550, boulevard Montpellier for the development of a retail sale space accessory to a commerce of food production and distribution.

Montréal, May 18, 2016

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council